





Sainte-Lucie	Accord ratifié:	Oui
	Date de ratification	2015-12-08

Notifications de mise en oeuvre (Caté	gories A, B, C)		Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	
<b>A</b> - 49.2%	<b>B</b> - 22.3%	<b>C</b> - 28.6%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la C	ategorie B		22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Ca	ategorie B		22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Co	ategorie C		22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Ca	ategorie C		22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance tec	hnique		22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus po	our la fourniture d'assistance technique		22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la	fourniture d'assistance technique		22 août 2019	Oui

## Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 29 décembre 2023
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 décembre 2026
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Renseignements sur l'assista	ance	
Notified Art. 22.3		Oui
Légendes:	Notification présentée	Non Notification due Non Notification non échue

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 29 décembre 2023
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	В	au plus tard le 15 avril 2020	au plus tard le 14 avril 2025
1.3	Points d'information	СЕ	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 30 juin 2023
1.4	Notification	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 29 décembre 2023
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 28 juillet 2023
2.2	Consultations	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 28 juillet 2023
3	Décisions anticipées	СЕ	au plus tard le 28 mai 2021	au plus tard le 30 juin 2024
4	Procédures de recours ou de réexamen	В	au plus tard le 28 avril 2023	au plus tard le 28 avril 2028
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	СЕ	au plus tard le 28 mai 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
5.2	Rétention	А		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	В	au plus tard le 31 août 2028	au plus tard le 31 août 2033
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	С	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2030
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	С	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2030
6.3	Disciplines en matière de pénalités	А		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	В	au plus tard le 30 avril 2021	au plus tard le 28 avril 2023
7.2	Paiement par voie électronique	В	au plus tard le 30 avril 2021	au plus tard le 28 avril 2023
7.3	Séparation de la mainlevée	А		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	СЕ	au plus tard le 30 avril 2020	au plus tard le 30 juin 2024

A copération entre les organismes présents aux frontières  A copération entre les organismes présents aux frontières  B au plus tard le 30 avril 2019  au plus tard le 30 avril 2019  au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 28 juillet 2028  au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 29 décembre 2026  au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 22 février 2017  7.9 Marchandises périssable  C E au plus tard le 31 décembre 2025  au plus tard le 31 décembre 2023  au plus tard le 32 décembre 2023  au plus tard le 22 février 2017  10.1 Formalités  B au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 22 février 2017  10.2 Acceptation de copies  C E au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A au plus tard le 22 février 2017	Progra	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.7 Opérateurs agréés  C B-C E  au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 29 décembre 2026  7.8 Envois accélérés  A  au plus tard le 22 février 2017  7.9 Marchandises périssable  C C E  au plus tard le 31 décembre 2025  au plus tard le 29 décembre 2023  au plus tard le 22 février 2017  10.1 Formalités  B  au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 22 février 2017  10.2 Acceptation de copies  A  au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A  au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 22 février 2017	7.5	Contrôle après dédouanement	В	au plus tard le 30 avril 2019	au plus tard le 28 avril 2023
A au plus tard le 22 février 2017  7.9 Marchandises périssable  C E au plus tard le 31 décembre 2025  8 Coopération entre les organismes présents aux frontières  B au plus tard le 29 décembre 2023  au plus tard le 31 décembre 2025  9 Mouvement des marchandises  A au plus tard le 22 février 2017  10.1 Formalités  B au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 22 février 2017  10.2 Acceptation de copies  C E au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A au plus tard le 22 février 2017	7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	С	au plus tard le 28 juillet 2028	au plus tard le 31 décembre 2023
A au plus tard le 31 décembre 2025  8 Coopération entre les organismes présents aux frontières  B au plus tard le 29 décembre 2023 au plus tard le 31 décembre 2025  9 Mouvement des marchandises  A au plus tard le 31 décembre 2023  10.1 Formalités  B au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 22 février 2017  10.2 Acceptation de copies  C E au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A au plus tard le 32 février 2017	7.7	Opérateurs agréés	C B»C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 29 décembre 2026
8 Coopération entre les organismes présents aux frontières  9 Mouvement des marchandises  A	7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
8 Cooperation entre les organismes présents aux frontières  9 Mouvement des marchandises  A au plus tard le 29 décembre 2023  10.1 Formalités  B au plus tard le 31 décembre 2020  au plus tard le 29 décembre 2023  10.2 Acceptation de copies  C E au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A au plus tard le 29 décembre 2023  au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  au plus tard le 22 février 2017	7.9	Marchandises périssable	C E	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
10.1 Formalités  B au plus tard le 31 décembre 2020 au plus tard le 29 décembre 2023  10.2 Acceptation de copies  C E au plus tard le 30 avril 2020 au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A au plus tard le 22 février 2017	8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	В	au plus tard le 29 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2025
10.2 Acceptation de copies  C E  au plus tard le 30 avril 2020  au plus tard le 30 juin 2024  10.3 Utilisation des normes internationales  A  au plus tard le 22 février 2017	9	Mouvement des marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
10.3 Utilisation des normes internationales  A au plus tard le 22 février 2017	10.1	Formalités	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 29 décembre 2023
	10.2	Acceptation de copies	C E	au plus tard le 30 avril 2020	au plus tard le 30 juin 2024
10.4 Guighet unique	10.3	Utilisation des normes internationales	А		au plus tard le 22 février 2017
au plus tard le 29 decembre 2023 au plus tard le 30 decembre 2026	10.4	Guichet unique	C E	au plus tard le 29 décembre 2023	au plus tard le 30 décembre 2026
10.5 Inspection avant expédition A au plus tard le 22 février 2017	10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6 Recours aux courtiers en douane au plus tard le 22 février 2017	10.6	Recours aux courtiers en douane	А		au plus tard le 22 février 2017
10.7 Procédures communes à la frontière A au plus tard le 22 février 2017	10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2017
10.8 Marchandises refusées au plus tard le 29 décembre 2023 au plus tard le 31 décembre 2026	10.8	Marchandises refusées	В	au plus tard le 29 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
10.9 Admission temporaire de marchandises au plus tard le 22 février 2017	10.9	Admission temporaire de marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
11 Transit au plus tard le 22 février 2017	11	Transit	А		au plus tard le 22 février 2017

12	Coopération Douanière	А			au plus tard le 22 février 2017
Légend	les				
Α	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	Е	Report de dates demandé		

date indicative de mise en oeuvre

date définitive de mise en oeuvre

## Notifications et autres documents

Programme de mise en oeuvre

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/LCA/1/Add.6	2025-08-27	Extension of implementation dates
G/TFA/N/LCA/1/Add.5	2025-03-04	Extension of implementation dates
G/TFA/2/LCA/INF/1	2023-11-08	Report on the implementation of the Trade Facilitation Agreement
G/TFA/N/LCA/4	2023-10-13	Article 22.3
G/TFA/N/LCA/5	2023-10-13	Donor arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/LCA/1/Add.4	2023-08-23	Shifting of categories and extension of implementation dates
G/TFA/N/LCA/1/Add.3	2022-08-29	Extension of implementation dates
G/TFA/N/LCA/1/Add.2	2021-08-19	Extension of time request
G/TFA/N/LCA/3	2019-12-02	Article 12.2.2
G/TFA/N/LCA/1/Add.1	2019-08-23	Category C notification - Addendum
G/TFA/N/LCA/1	2018-09-04	Categories B and C notification
G/TFA/N/LCA/2	2018-09-04	Notification articles 1.4 and 10.6.2
WT/PCTF/N/LCA/1	2015-09-16	Category A notification

## Partage d'experiences

Expérience en matière de mise en œuvre - C	COVID-19
--------------------------------------------	----------

Date	Title
20 octobre 2020 - 22 octobre 2020	OECS report

#### 1.3 Points d'information



1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

## Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2018

# Date définitive de mise en oeuvre 30 iuin 2023

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation du personnel dans le domaine de la fourniture de services.
- Établissement de lignes directrices pour la procédure dans son intégralité (de la réception de la demande à la communication des réponses aux demandeurs).
- Élaboration et utilisation de modèles pour la communication.
- Établissement de normes et procédures de contrôle de la qualité, y compris de délais fixes pour les réponses.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation

Agences: à determiner

#### Progrès rapporté

Saint Lucia was unable to identify or secure a donor to assist with implementation of this measure. In 2022, Saint Lucia made a request to a development partner for assistance to establish its enquiry point system including a request for assistance for another measure, however, at the time of the request, priority was given towards assisting Saint Lucia with the other measure due to the availability of resources.

Using national resources, Saint Lucia implemented an enquiry point system through a helpdesk feature on the Saint Lucia Customs and Excise Department website to deal with enquiries in relation to Article 1.1. of the WTO TFA including other trade and customs related enquiries. The helpdesk feature is accessible via the following link - www.customs.gov.lc / http://www.customs.gov.lc/contact-us.php.

Saint Lucia also has a national enquiry point in place, details of which is available on the Customs website which is accessible via the same link as the help desk.

On this basis, Saint Lucia is satisfied that it has met the requirements of this measure.

## Décisions anticipées

С	S

3.1	
3.2 (a), (b)	
3.3	
3.4	
3.5	
3.6 (a), (b), (c)	

3.7 3.8

3

## Date indicative de mise en oeuvre 28 mai 2021

30 juin 2024

Date définitive de mise en oeuvre

## Assistance requise pour la mise en oeuvre

3.9 (a) (i), (ii), (ii), (iii), (iii), (iii), (iii), (iv), (c), (d). Confier à un rédacteur juridique la tâche d'établir un document juridique ou administratif afférent à cette mesure.

• Assistance technique pour l'élaboration et l'administration du système.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation

Agences: Banque mondiale

## Progrès rapporté

The Government of Saint Lucia has been successful in securing assistance from the World Bank Group under its Trade Facilitation Support Programme for technical assistance and capacity building to implement an Advance Ruling Regime for Saint Lucia in accordance with Article 3 'Advance Rulings' of the TFA.

An in-country mission was conducted by a team from the World Bank from 7-10 March 2023 to undertake a needs assessment to determine what Saint Lucia requires to implement an Advance Ruling Regime.

On 21 August 2023, the Saint Lucia Cabinet of Ministers granted approval for the development of the legislative, regulatory, administrative and operational framework required for the implementation of an Advance Ruling Regime with the support of the World Bank Group.

Having received Cabinet's endorsement to proceed with the necessary legal reforms, regulatory and administrative work, efforts are continuing towards developing the framework for Saint Lucia's Advance Ruling Regime.



5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre 28 mai 2025

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2025

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance juridique et réglementaire:

- Loi sur les animaux (mouvements nationaux et internationaux et prévention des maladies)
- Loi sur la protection phytosanitaire

Analyse du processus opérationnel:

- Établissement de domaines de responsabilité clairs et de mécanismes pour l'exécution des tâches et attributions y relatives, y compris concernant la validité des essais de confirmation dans tout le pays et la procédure de notification du composant dans le pays exportateur.
- Élaboration et validation d'un manuel de procédures opérationnelles normalisées concernant l'alerte/l'alerte rapide à l'importation, y compris une proposition en matière de coordination entre les organismes présents aux frontières. Diffusion du manuel, si possible au moyen d'un site Web, auprès des organismes concernés en vue de clarifier leurs interventions respectives. Formation et renforcement des capacités:
- Formation et renforcement des capacités pour les essais de confirmation concernant les produits faisant potentiellement l'objet d'alertes et d'alertes rapides. Organisation de séminaires pour les agents sur l'organisation des procédures d'inspection, pour le personnel technique dans les domaines des laboratoires et de la gestion des laboratoires, des règles, des pratiques et de l'utilisation du matériel conformément aux normes internationales. Organisation de séminaires ciblés pour les opérateurs économiques.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation

## 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions



6.1.1	
6.1.2	
6.1.3	
6.1.4	

## Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen de la Loi sur la redevance pour services fournis

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2030

## Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen de la Loi sur la redevance pour services fournis

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

## 7.4 Gestion des risques



7.4.1	
7.4.2	
7.4.3	
7.4.4	

Date indicative de mise en oeuvre 30 avril 2020

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2024

## Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Formation requise en matière d'évaluation et de gestion des risques, pour permettre une meilleure identification, analyse, évaluation et gestion de ceux-ci.

Étiquettes: Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation



7.6.1 7.6.2

7.6

Date indicative de mise en oeuvre 28 juillet 2028

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2023

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Élaboration d'un document juridique ou administratif traitant des temps moyens nécessaires à la mainlevée.
- Examen et actualisation du cadre juridique/réglementaire pour permettre une circulation fluide des renseignements et la coordination entre les organismes intervenant dans les opérations transfrontières.

Formation et renforcement des capacités:

• Formation et renforcement des capacités en matière d'interprétation des résultats des études pour le personnel/les agents des organismes concernés et pour les opérateurs économiques.

**Étiquettes:** Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation

**Agences:** Investment Climate Reform Facility

#### Progrès rapporté

In 2022, Saint Lucia received technical assistance under the Investment Climate Reform Facility to develop its Average Time Release Study and was successful in implementing this measure having completed and launched the Time Release Study on 26 January 2023 as part of activities in observance of World Customs Day.

The Time Release Study is accessible via the Ministry of Commerce's website – www.commerce.gov.lc / https://commerce.gov.lc/resources/index/17/page:3 and the Customs and Excise Department website – www.customs.gov.lc / http://www.customs.gov.lc/TRS\_2022.pdf

Saint Lucia is satisfied that it has implemented this measure.

C

7.7.1 7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii) 7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g) 7.7.4 7.7.5 7.7.6 Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020 29 décembre 2026

## Assistance requise pour la mise en oeuvre

Une évaluation interne a révélé qu'un délai supplémentaire ainsi qu'un soutien externe étaient nécessaires pour qu'un programme d'opérateurs agréés puisse être élaboré et mis en œuvre avec succès. Plus précisément, l'élaboration du cadre législatif et réglementaire doit se poursuivre de façon à tenir compte des nouveaux processus et des nouvelles procédures ainsi que de la nécessité de conclure des accords de reconnaissance mutuelle. Une assistance extérieure est également requise: i) pour renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes; et ii) pour élaborer des programmes de sensibilisation visant à renforcer la coopération des intervenants potentiels en ce qui concerne le partage de renseignements confidentiels essentiels au processus et, en fin de compte, pour améliorer l'adoption du programme.

Date définitive de mise en oeuvre

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

## 7.9 Marchandises périssable



7.9.1 (a), (b) 7.9.2 7.9.3 7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2025

## Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen des politiques, des procédures et des opérations existantes en matière de gestion et de manutention des marchandises périssables à tous les ports d'entrée en vue d'une modernisation visant l'alignement sur les normes internationales.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

## 10.2 Acceptation de copies



10.2.1 10.2.2 10.2.3 Date indicative de mise en oeuvre 30 avril 2020

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2024

## Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Réalisation d'une étude diagnostique sur l'existence et l'utilisation de politiques et de dispositions législatives concernant l'acceptation de copies à toutes les frontières et dans tous les organismes de réglementation, en vue de moderniser et de développer l'instrument adéquat, conformément aux normes internationales.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins

#### 10.4 **Guichet unique**



10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre 29 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

30 décembre 2026

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Formation et renforcement des capacités et assistance financière pour obtenir le soutien informatique nécessaire.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC). Ressources humaines et formation

Membres donateurs: Canada

**Agences:** Caribbean Community

## Progrès rapporté

The Government of Saint Lucia has been successful in securing the services of a Consultant through the Canada-CARICOM Expert Deployment Initiative. This Consultant has been contracted to develop the technical specifications for Saint Lucia's National Electronic Single Window. The technical work in this respect is still ongoing. This information is critical to redefining the scope of the platform to be implemented, costing the project, and in determining the level of external assistance and capacity building support that would be required for the successful implementation of the measure.

Once the technical specifications have been developed, Saint Lucia intends to approach development partners for technical assistance and capacity building including financial support to obtain the necessary IT system notified as a requirement for implementation of this measure.

## Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 4 décembre 2025 Mis à jour le 10 septembre 2025